

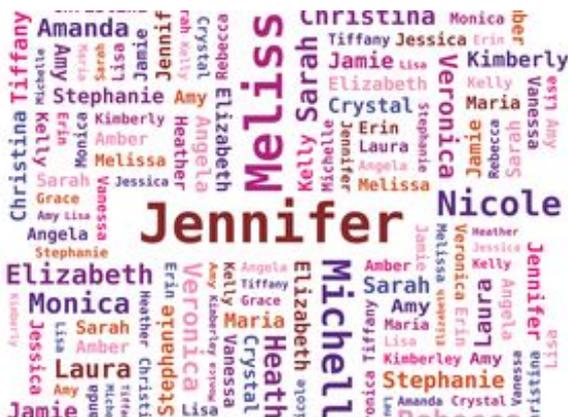
## Naissance

Retrouvez dans cette rubrique toutes les démarches, gérées par la mairie, relatives à la naissance d'un enfant.



## Déclaration de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement.



## Demande de changement de prénom

Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime.

---



## Demande de changement de nom (pour un enfant mineur)

Si le jour de la déclaration de naissance, un seul parent est indiqué sur l'acte de naissance de l'enfant, ce dernier prend le nom de ce parent. La...

---



## Reconnaissance d'un enfant

Au sein d'un couple non marié, la filiation d'un enfant s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom...

---

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS  
INTÉRESSER



VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS